



## LES COMMUNES DE NEUCHÂTEL ET DE PESEUX COMMUNIQUENT

Aux représentant-e-s des médias



La décision du TF sur le recours se faisant attendre, les deux communes ont décidé d'aller ensemble de l'avant

### **Peseux et Neuchâtel vont fusionner en 2019**

**Deux ans après l'échec de la fusion de Neuchâtel-Ouest en votation populaire, les autorités exécutives de Neuchâtel et de Peseux ont pris la décision de fusionner pour former le « Grand Peseux », qui deviendra la troisième ville de Suisse romande. La fusion prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans passer par le législatif en vertu d'un arrêté spécial. Cette fusion éclair épargnera la complexité et les tracasseries d'une nouvelle campagne de votation susceptible de raviver les tensions de 2016.**

Deux ans après le scrutin populaire du 5 juin 2016, le sort de la fusion des communes de Neuchâtel-Ouest n'est toujours pas tranché, du fait d'un recours actuellement pendant au Tribunal fédéral. Une attente pénible, qui rend la situation non seulement complexe, mais aussi intenable d'un point de vue politique puisque le projet initial de Neuchâtel-Ouest est considéré comme politiquement mort. Et quand bien même un nouveau scrutin serait organisé, il ne manquerait pas d'être source de violentes discordes qui pourraient mettre en péril les institutions et le vivre-ensemble.

#### **La troisième ville de Suisse romande**

Préoccupés par cette situation, les exécutifs des communes de Neuchâtel et de Peseux, qui se sont rencontrés récemment, ont décidé, en vertu d'un arrêté spécial autorisé par d'anciens règlements communaux jamais abrogés, de procéder à une fusion accélérée, sans passer par le législatif ni le peuple. Cette fusion donnera naissance, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, au « Grand Peseux », une commune de 39'286 habitants qui deviendra de fait la troisième ville de Suisse romande.

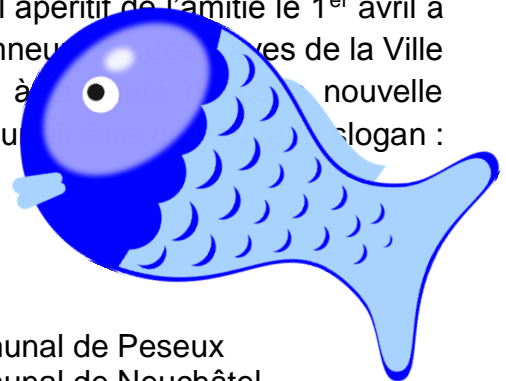
Pour que le nouveau siège des autorités soit à la hauteur des ambitions de cette future commune, les exécutifs se sont déjà mis à la recherche d'un lieu approprié. Ils ont

porté leur choix sur le château de Peseux, un édifice majestueux du XVI<sup>e</sup> siècle aux murs blancs comme celui de Neuchâtel – ce dernier n’ayant pas été retenu puisqu’il est déjà occupé par les autorités cantonales.

### **Apéritif le 1<sup>er</sup> avril**

La question des armoiries étant tout aussi centrale, les futures autorités du Grand Peseux ont consulté des experts désignés par la Société romande d’héraldique. Ceux-ci sont formels : au lieu d’inventer de nouvelles armoiries sans aucune légitimité historique – comme l’ont fait d’autres communes fusionnées –, il apparaît plus judicieux de conjuguer les armoiries existantes, quitte à apporter une touche de créativité adaptée à notre époque (*voir le projet d’armoire en annexe*).

Pour fêter dignement la naissance rayonnante du Grand Peseux, les autorités de Peseux et de Neuchâtel invitent la population à un bel apéritif de l’amitié le 1<sup>er</sup> avril à 17 heures au pied du château de Peseux. Le vin d’honneur des fêtes de la Ville sera servi et tout un chacun sera invité à trinquer à la nouvelle collectivité, en prononçant d’une seule voix ce qui pour le slogan : « Le Grand Peseux c’est fantastique, nom de bleu ! »



Neuchâtel, le 31 mars 2018

Conseil communal de Peseux  
Conseil communal de Neuchâtel

### **Renseignements complémentaires**

Service de la communication de la Ville de Neuchâtel, 079 239 07 27

